Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_21-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 48

VOTANTS : 56

L'an deux mille vingt six, le seize septembre
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
JESTIN Roland, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; KEREBEL Lucien, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
COLIN Christophe, Landunvez a donné pouvoir à JAOUEN Rachel
LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré a donné pouvoir à RAGUENES Joseph
TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à CLECH Frédérique
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à LAOT Anne
BRIEND Patrick, Porspoder a donné pouvoir à TALARMIN André
COLLOC Jean-Louis, Saint Renan a donné pouvoir à BRIANT Denis
DUSSORT Fabienne, Saint Renan a donné pouvoir à LE CORRE Albert

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_21-DE

GULCZINSKI Xavier, Saint Renan a donné pouvoir à JAOUEN Armelle
MASSON Catherine, Porspoder

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_09_21 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE RÉHABILITATION SUR LES RÉSEAU EU ET AEP AU TREZ HIR À PLOUGONVELIN - M26-77

EXPOSÉ

Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché public ayant pour objet des travaux de renouvellement et de réhabilitation sur les réseau Eaux Usées (EU) et Adduction en Eau Potable (AEP) au Trez Hir à Plougonvelin.

Cette consultation en procédure adaptée a été lancée le 25 juin 2026. A la remise des offres, le 31 juillet, trois offres ont été réceptionnées. Suite à l'analyse des offres et un avis favorable de la Commission d'achat en date du 7 septembre, il est proposé de retenir :

la société TPC Ouest pour un montant maximum de 2 718 283,00 € HT.

DÉLIBÉRATION

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2123-1,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-6 et suivants et L. 5214-16 et suivants,

Considérant que le marché public ayant pour objet des travaux de renouvellement et de réhabilitation sur les réseau EU et AEP au Trez Hir à Plougonvelin est nécessaire à la Communauté de communes,
Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure adaptée a été réalisée ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :

- AUTORISER le président à conclure le marché public entre la Communauté de communes et la société TPC Ouest pour un montant maximum de 2 718 283,00 € HT,
- AUTORISER le président à signer tous les documents inhérents à ce marché.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ - 3 ABSTENTIONS (ARMELLE JAOUEN, XAVIER GULCZINSKI PAR PROCURATION ET LOÏC RAULT)**

Le secrétaire de séance

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.